

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

## Séance du Jeudi 25 SEPTEMBRE 2014

L'an Deux Mil quatorze, le jeudi 25 septembre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 17 septembre 2014

Présents : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Monique RAGEYS, M Pascal DUBOEUF, Mme Sylvie THIVILLIER, M Didier REYMONDON, Mme Aurélie LEVIEUX, M Jean-Pierre KHIREDINE, Mme Christel CANU, M Serge FORISSIER, Mme Rose-Marie ABBA, M Noël BROCHIER, Mme Nicole VIRICEL, M Sébastien GUYOT, Mme Michelle GASSILLOUD.

Absent : M Henri BRUYAS.

Secrétaire de séance : M Jean-Pierre KHIREDINE

Début de la séance à 20h30

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 juillet 2014

### • DELIBERATION : Prescription de la mise en révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan local d'Urbanisme (PLU)

Le Plan d'Occupation des Sols de la Commune de POMEYS a été approuvé le 29/12/1978. Depuis cette date, il a fait l'objet de plusieurs révisions et modifications successives, dont la dernière en date a été approuvée en 2011.

Aujourd'hui, ce document ne correspond plus aux exigences actuelles de l'aménagement de la commune :

- maîtriser l'urbanisation qui sera recentrée vers les hameaux et le centre bourg en assurant un développement cohérent et durable, respectueux de l'environnement et favorisant la mixité générationnelle ;
- préserver l'avenir de la profession agricole en protégeant l'agriculture, tout en permettant de changer l'affectation des bâtiments agricoles restant vacants suite à l'arrêt de l'activité si ces bâtiments présentent un intérêt architectural et patrimonial;
- assurer la gestion des eaux pluviales ;
- maintenir un taux de croissance acceptable pour la commune en conformité avec le Schéma de COhérence Territorial.

La loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 dite SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) et la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 « urbanisme et habitat » ont mis en place un nouvel instrument de planification : le Plan Local d'Urbanisme (PLU). La loi ALUR adoptée le 24 mars 2014 confirme que les POS qui n'auront pas été mis en forme de PLU au plus tard le 31 décembre 2015 seront caducs. La commune est donc contrainte de lancer la procédure.

Délibération adoptée à l'unanimité

### • DELIBERATION : Gratuité des fournitures scolaires aux enfants fréquentant les écoles de Pomeys Années scolaire 2014/2015

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention de 50 € par élève fréquentant les écoles de Pomeys a été attribuée pour l'année 2013/2014. Constatant qu'aucune demande particulière n'a été reçue de la part des écoles, Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention de 50 € par élève pour l'année 2014/2015. Il rappelle à l'assemblée que cette subvention doit exclusivement être dépensée pour les fournitures scolaires de base des élèves.

13 voix POUR et 1 ABSTENTION de Sébastien GUYOT

### COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES SUR DELEGATIONS :

• Monsieur le Maire rend compte du choix des entreprises pour les travaux de rénovation de la mairie.

- Pour le LOT N°1 TOITURE : Entreprise BUISSON Frères à DUERNE pour un montant de 16 375.69 € H.T., soit 19 650.83 € TTC.

- Pour le LOT N°2 MENUISERIES OCCULTATION : Entreprise BOREAL à ST SYMPHORIEN SUR COISE pour un montant de 10 786.00 € H.T., soit 12 943.20 € TTC.

- Pour le LOT N°3 ISOLATION SOUFFLEE : Entreprise JCPPR à ST SYMPHORIEN SUR COISE pour un montant de 2 475.00 € H.T., soit 2 970 € TTC.

Les travaux vont commencer début novembre.

## QUESTIONS DIVERSES :

**RAPPORT PUBLIC SUR LA QUALITE ET LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE:** Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais. Ce rapport est consultable au secrétariat.

**RAPPORT PUBLIC SUR LA QUALITE ET LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF:** Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de la Communauté de Communes Les Hauts du Lyonnais. Ce rapport est consultable au secrétariat.

### **AVANCEE SUR LES TRAVAUX DE VOIRIE :**

Des travaux d'aménagement du carrefour « Chavannes » par le Département sont en cours pour améliorer la sécurité des usagers et des riverains. La commune va prendre à sa charge l'aménagement d'un chemin piétonnier le long des entrées des riverains.

Une consultation a été lancée pour aménager le carrefour Péritord/Couzon pour améliorer la sécurité des usagers.

**TRAVAUX RENOVATION SALLE JEAN LETREVE ET ECOLE PUBLIQUE** : Un maître d'œuvre a été choisi pour faire le diagnostic et établir le coût d'objectif des opérations afin de pouvoir lancer la consultation pour recruter un architecte.

**ACHAT ORDINATEURS POUR L'ECOLE** : Un courrier de la directrice de l'école publique fait part de remerciements des enfants pour l'achat de deux nouveaux ordinateurs.

**EXPOSITION PHOTOS** : L'exposition 100 ans en photographies qui avait été exposée du 02 au 31 août à l'office de tourisme de St Martin en Haut va être prolongée à la salle du conseil municipal de la mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat.

**TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES** : Une réunion a eu lieu avec le Centre Socio Culturel et les parents le 11 septembre. Les retours sont très bons.

**CLASSE DECOUVERTE DES ECOLES** : Les CP et CE vont partir en classe découverte à Bully dans la Loire. Les écoles demandent le financement du transport qui s'élève à 800 euros, le conseil municipal est favorable.

Samedi 22 Novembre : Journée de la création à Aveize

Dimanche 18 janvier : Vœux de la municipalité

---

La séance est levée à 23:30

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Jeudi 06 Novembre 2014 à 20h00**